

CONTRAT D'ADHÉSION NUAGE BEAUTE 2017

Entre la société exploitante de l'institut « LE NUAGE Beauté» et le membre il a été conclu le contrat suivant :



1 – Le Membre

Madame Mademoiselle Monsieur
Nom : Prénom :
(Agissant pour partie, en tant que représentant légal de :)
Adresse :
Code Postal : Ville :
Date de Naissance :/...../..... Profession :
Tel Mobile : E-mail :@.....
Origine de la visite : En passant devant Bouche à oreille Internet Pub Tract
Adhérent au Nuage : Oui Non

2- Formule Souscrite

Abonnement: .Beauty ADDICT Club

Comptant Durée : 6 mois (59€) 12 mois (118€)
 Prélèvement automatique Durée : Indéterminée (Préavis d'1 mois)

L'abonnement prend effet à compter du/...../.....

Tarif :
- Carte
- Abonnement

Reçu ce jour la somme de Chèque Carte bancaire Espèces

3- Société Exploitante :

SARL CLUB 7- 448 rue de la Roqueturière- 34090 Montpellier

J'ai bien lu et accepté sans restriction les conditions générales écrites au dos du présent contrat.*

Établi en double exemplaire, dont un remis à l'adhérent.

Fait à Montpellier, Le

Le Membre	Le Nuage
------------------	-----------------

*1 – Dispositions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent, de plein droit, dès la signature du formulaire d'adhésion au « Beauty Addict CLUB » et de son règlement, à toute personne adhérente, ci-après dénommée le « Membre », qui accepte sans réserve lesdites conditions. Les présentes conditions générales sont consultables en ligne sur le site internet le-nuage.fr. Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et seront portées à la connaissance du Membre par la mise en ligne de la nouvelle version ; seule cette dernière version étant retenue.

2 – Conditions d'adhésion au « Beauty Addict Club »

L'adhésion, matérialisée par la signature du contrat et le règlement du montant correspondant ou la mise en œuvre du prélèvement sur compte bancaire, est accessible auprès d'un institut Le NUAGE BEAUTE. Elle donne droit à la délivrance d'une carte nominative et strictement personnelle, ci-après dénommée la « Carte Beauty Addict », qui comporte nom, prénom, numéro de client. Toutes les personnes physiques peuvent avoir accès au « Beauty addict CLUB » étant précisé que pour les personnes âgées de moins de 18 ans, la signature du représentant légal est requise sur le contrat d'adhésion. Les adhésions peuvent être souscrites, au choix de l'adhérent, soit pour une période d'engagement de 6/12 mois payable comptant soit pour une durée indéterminée (adhésion mensualisée) sans engagement de durée minimale. Si le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée cette durée doit s'entendre comme une durée d'1 mois renouvelable par tacite reconduction ouvrant droit à une résiliation de la part de l'adhérent, moyennant un préavis d'1 mois.

3 – Tarifs

3.1. Le prix de l'adhésion est celui en vigueur à la date de souscription figurant sur le formulaire d'adhésion et correspond à la période d'engagement choisie (6/12 mois ou mensualisée). Les prix sont exprimés en euros TTC.

3.2. Le règlement pour une adhésion de 6 ou 12 mois s'effectue intégralement au moment de la signature du formulaire d'adhésion, chèque, espèces ou carte bancaire. En cas de paiement par chèque, la mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

Le règlement pour un abonnement indéterminé, sans engagement de durée minimale, s'effectue sous forme de prélèvements mensuels sur compte bancaire.

Dans ce cas, le premier paiement s'effectue le jour de l'adhésion, par carte bancaire, chèque ou espèces. Les règlements suivants interviendront mensuellement, par prélèvements automatiques sur compte bancaire aux alentours du 15 de chaque mois. Une demande d'autorisation de prélèvement doit être remplie et signée par le Membre puis remise à l'institut en même temps que le formulaire d'adhésion, accompagnée d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

3.3. Le paiement de l'adhésion peut, le cas échéant, émaner d'une autre personne que le Membre mais le payeur doit obligatoirement être majeur ou mineur émancipé ; le payeur se porte fort du respect par le Membre des présentes conditions générales, signées par les deux parties.

3.4. Les tarifs de l'adhésion peuvent être modifiés annuellement. Le « Membre » en sera informé par mail ou sms ou par tout autre moyen adéquat, au moins 30 jours avant la prise d'effet ; la modification des tarifs ouvrira droit à la faculté de résilier l'adhésion dans les conditions visées à l'article 5.

3.5. En cas de changement de domiciliation bancaire, l'adhérent est tenu de remplir une nouvelle autorisation de prélèvement au minimum 3 semaines avant la date de prélèvement afin que celui-ci puisse être effectué et que le prélèvement ne soit pas rejeté. En cas de rejet de prélèvement (provision insuffisante, changement coordonnées bancaires etc...), le montant du prélèvement devra être réglé sous huitaine par tout autre moyen de paiement, majoré des frais bancaires de 10 euros TTC. En cas d'incidents de paiement répétés (2 fois consécutives), le contrat sera transmis au service contentieux/huissier pour règlement des impayés majoré des frais d'huissier de 30 euros. L'intégralité des sommes dues au titre de la totalité du contrat et ce jusqu'au terme de la durée minimum d'engagement seront immédiatement exigibles.

4 – Avantages du « Beauty Addict CLUB »

4.1. Le Membre bénéficiera de tarifs préférentiels sur l'ensemble des prestations de la carte, par rapport à la tarification « Public » et selon les tarifs pratiqués par l'institut. 4.2. Le Membre bénéficiera d'offres exclusives sur des produits ou des prestations sélectionnées.

5. Résiliation

5.1. Pour les abonnements comptants de 6 ou 12 mois, le membre ne peut résilier son adhésion avant la fin de la période définie (6/12 mois) que pour des motifs légitimes. Sont considérés comme motifs légitimes, le décès, l'hospitalisation ou la maladie de longue durée, l'incarcération, le déménagement à l'étranger. La demande de résiliation doit être directement adressée par le Membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'institut mentionnant ledit motif et accompagnée des justificatifs nécessaires.

Toute demande de résiliation devra obligatoirement donner lieu à la restitution de la Carte auprès de l'institut. A défaut, la demande de résiliation du Membre ne sera pas prise en compte. En cas d'acceptation de cette résiliation par l'institut, celle-ci prendra effet 15 jours après la date de réception de tous les éléments sus-indiqués. A défaut de motif légitime, le prix de l'adhésion reste dû à l'institut par la conservation du paiement initial effectué par le Membre lors de son adhésion.

5.2. Dans le cas de l'adhésion mensualisée, le membre pourra résilier le contrat à tout moment sans motif moyennant le respect d'un préavis d'1 mois. La demande de résiliation doit être envoyée par courrier. Le délai de préavis commence à courir à compter de la date de réception du courrier envoyé à l'adresse suivante : SARL Club 7, 448 rue de la Roqueturière 34090 Montpellier. Lors du préavis, les mensualités sont dues et continuent à être prélevées jusqu'aux dates prévues dans le contrat

A défaut de respect de ces conditions, et notamment en cas de non restitution de la Carte, la demande de résiliation ne sera pas prise en compte et les prélèvements se poursuivront automatiquement.

6 – Suspension

Les adhésions de 6 ou 12 mois ne pourront être suspendues, même momentanément, par le Membre pour quelque motif que ce soit (notamment congé maternité, vacances, cessation d'activité). En outre, le Membre, quel que soit son type d'abonnement, ne pourra se prévaloir de l'absence d'utilisation partielle ou totale de ses avantages liés au « Beauty Addict CLUB » pour obtenir le remboursement en tout ou partie des sommes prélevées ou versées lors de la souscription, sauf dans les cas prévus pour la résiliation.

7 – Perte ou vol de la carte

Le Membre doit informer son institut de la perte ou du vol de la Carte dans les meilleurs délais. Il sera procédé à une nouvelle édition de la Carte sur présentation du formulaire d'adhésion souscrit lors de l'acquisition de la Carte ou de tout autre justificatif. En cas de perte de la carte celui-ci sera facturé 5 euros TTC. Chaque membre est dans l'obligation de présenter sa carte pour bénéficier du tarif « club »..

8 – Utilisation frauduleuse de la Carte

Toute utilisation frauduleuse de la Carte (fausses déclarations lors de la souscription de l'adhésion, falsifications de la Carte ou de pièces justificatives lors de la souscription, utilisation par un tiers de la Carte...) entraînera la résiliation immédiate de l'adhésion, sans remboursement des sommes initialement versées, et le retrait immédiat de la Carte, sans préjudice de poursuites judiciaires.

10 – Informatique et libertés

Les données personnelles recueillies pour la gestion de l'adhésion du Membre font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Membre bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations nominatives le concernant, qui peut s'exercer par courrier auprès de l'institut qui a délivré l'adhésion et dont les coordonnées figurent au recto. Cette garantie ne s'applique pas pour les traitements à finalité statistique dès lors que ces derniers n'abordent les données que de manière anonyme et globale.

L'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité des conditions générales et s'y conformer. Ce règlement pourra être modifié à tout moment par la SARL CLUB 7 .

Signature :